



Catherine GENISSON

Sénatrice du Pas-de-Calais

Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales

Paris, le 25 avril 2013

Réf: CG/EVR/04/13/617

M. Rémi ARON

Président de la Maison des Artistes

Hôtel Salomon de Rothschild

11, rue Berryer

75008 PARIS

Monsieur le Président,

Cher Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre récent courrier me faisant part de vos grandes inquiétudes quant au devenir de votre association suite au projet d'unification du régime des artistes-auteurs. Je vous en remercie.

En réponse, je vous prie de trouver, sous ce pli, copies des lettres adressées à ce sujet à Mme Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication ainsi qu'à Mme Laurence ENGEL, sa directrice de cabinet et à M. Nicolas FEAU, son conseiller parlementaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à mes démarches et, dans cette attente, vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.


Catherine GENISSON



Catherine GENISSON

Sénatrice du Pas-de-Calais

Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales

Paris, le 25 avril 2013

Réf: CG/EVR/04/13/618

Mme Romane SARFATI

Conseillère de la Ministre de la Culture
et de la Communication

3, rue de Valois

75100 PARIS

Madame la Conseillère,

J'ai été saisie par M. Rémi ARON, Président de la Maison des Artistes, de ses très grandes inquiétudes quant au devenir de son association suite à la décision interministérielle de rationaliser le régime des artistes auteurs en créant une caisse de sécurité sociale rassemblant les deux organismes de sécurité sociale en charge de sa gestion que sont d'une part l'Agessa et d'autre part La Maison des Artistes.

Mon interlocuteur insiste sur le fait que si l'extension des garanties sociales comme la maladie professionnelle et l'accident du travail sont indispensables pour protéger les artistes, elle ne pourra se faire que par une augmentation des cotisations sociales, augmentation qui reposera sur les artistes.

Monsieur ARON souligne également que la création d'une caisse entraînera de fait la disparition de l'agrément administratif actuel qui confère à La Maison des Artistes sa légitimité statutaire et, par conséquent, remettra en cause sa représentativité et sa référence nationale. Le Président de l'Association craint, qu'à terme, tous les services rendus aux artistes professionnels soient menacés: aide sociale, assistance administrative aux artistes, fin des consultations juridiques, comptables et sociales, disparition de la carte.

Enfin, le budget de l'association reposant uniquement sur les cotisations d'adhésion de ses membres, sans aucune subvention publique, la fin du seul outil de représentation nationale des artistes des arts visuels semble à craindre.

Ce projet d'unification du régime des artistes auteurs fait l'objet, comme vous le savez, d'une mission d'inspection qui doit rendre son rapport le 1er juin.

Je ne doute pas de la sensibilité à ce dossier de Mme Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication et qu'une juste décision sera prise assurant le devenir de La Maison des Artistes. Mon père étant artiste peintre professionnel, j'ai pu constater personnellement toute la légitimité professionnelle de la Maison des Artistes.

Restant à l'écoute des suites réservées à ma démarche, je vous prie de croire, Madame la Conseillère, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Catherine GENISSON



Catherine GENISSON

Sénatrice du Pas-de-Calais

Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales

Paris, le 25 avril 2013

Réf: CG/EVR/04/13/615

Mme Laurence ENGEL

Directrice de Cabinet de la Ministre de la
Culture et de la Communication

3, rue de Valois

75100 PARIS

Madame la Directrice de Cabinet,

Chère Madame

J'ai été saisie par M. Rémi ARON, Président de la Maison des Artistes, de ses très grandes inquiétudes quant au devenir de son association suite à la décision interministérielle de rationaliser le régime des artistes auteurs en créant une caisse de sécurité sociale rassemblant les deux organismes de sécurité sociale en charge de sa gestion que sont d'une part l'Agessa et d'autre part La Maison des Artistes.

Mon interlocuteur insiste sur le fait que si l'extension des garanties sociales comme la maladie professionnelle et l'accident du travail sont indispensables pour protéger les artistes, elle ne pourra se faire que par une augmentation des cotisations sociales, augmentation qui reposera sur les artistes.

Monsieur ARON souligne également que la création d'une caisse entraînera de fait la disparition de l'agrément administratif actuel qui confère à La Maison des Artistes sa légitimité statutaire et, par conséquent, remettra en cause sa représentativité et sa référence nationale. Le Président de l'Association craint, qu'à terme, tous les services rendus aux artistes professionnels soient menacés: aide sociale, assistance administrative aux artistes, fin des consultations juridiques, comptables et sociales, disparition de la carte.



Catherine GENISSON

Sénatrice du Pas-de-Calais

Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales

Réf: CG/EVR/04/13/616

Paris, le 25 avril 2013

M. Nicolas FEAU

Conseiller parlementaire de la Ministre
de la Culture et de la Communication

3, rue de Valois

75100 PARIS

Monsieur le Conseiller parlementaire,

J'ai été saisie par M. Rémi ARON, Président de la Maison des Artistes, de ses très grandes inquiétudes quant au devenir de son association suite à la décision interministérielle de rationaliser le régime des artistes auteurs en créant une caisse de sécurité sociale rassemblant les deux organismes de sécurité sociale en charge de sa gestion que sont d'une part l'Agessa et d'autre part La Maison des Artistes.

Mon interlocuteur insiste sur le fait que si l'extension des garanties sociales comme la maladie professionnelle et l'accident du travail sont indispensables pour protéger les artistes, elle ne pourra se faire que par une augmentation des cotisations sociales, augmentation qui reposera sur les artistes.

Monsieur ARON souligne également que la création d'une caisse entraînera de fait la disparition de l'agrément administratif actuel qui confère à La Maison des Artistes sa légitimité statutaire et, par conséquent, remettra en cause sa représentativité et sa référence nationale. Le Président de l'Association craint, qu'à terme, tous les services rendus aux artistes professionnels soient menacés: aide sociale, assistance administrative aux artistes, fin des consultations juridiques, comptables et sociales, disparition de la carte.

Enfin, le budget de l'association reposant uniquement sur les cotisations d'adhésion de ses membres, sans aucune subvention publique, la fin du seul outil de représentation nationale des artistes des arts visuels semble à craindre.

Ce projet d'unification du régime des artistes auteurs fait l'objet, comme vous le savez, d'une mission d'inspection qui doit rendre son rapport le 1er juin.

Je ne doute pas de la sensibilité de Mme Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication, à ce dossier et qu'une juste décision sera prise assurant le devenir de La Maison des Artistes. Mon père étant artiste peintre professionnel, j'ai pu constater personnellement toute la légitimité professionnelle de la Maison des Artistes.

Restant à l'écoute des suites réservées à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller parlementaire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Catherine GENISSON





Catherine GENISSON

Sénatrice du Pas-de-Calais

Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales

Paris, le 25 avril 2013

Réf: CG/EVR/04/13/614

Mme Aurelie FILIPPETTI

Ministre de la Culture et de la

Communication

3, rue de Valois

75100 PARIS

Madame la Ministre, 

J'ai été saisie par M. Rémi ARON, Président de la Maison des Artistes, de ses très grandes inquiétudes quant au devenir de son association suite à la décision interministérielle de rationaliser le régime des artistes auteurs en créant une caisse de sécurité sociale rassemblant les deux organismes de sécurité sociale en charge de sa gestion que sont d'une part l'Agessa et d'autre part La Maison des Artistes.

Mon interlocuteur insiste sur le fait que si l'extension des garanties sociales comme la maladie professionnelle et l'accident du travail sont indispensables pour protéger les artistes, elle ne pourra se faire que par une augmentation des cotisations sociales, augmentation qui reposera sur les artistes.

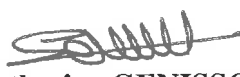
Monsieur ARON souligne également que la création d'une caisse entraînera de fait la disparition de l'agrément administratif actuel qui confère à La Maison des Artistes sa légitimité statutaire et; par conséquent, remettra en cause sa représentativité et sa référence nationale. Le Président de l'Association craint, qu'à terme, tous les services rendus aux artistes professionnels soient menacés: aide sociale, assistance administrative aux artistes, fin des consultations juridiques, comptables et sociales, disparition de la carte.

Enfin, le budget de l'association reposant uniquement sur les cotisations d'adhésion de ses membres, sans aucune subvention publique, la fin du seul outil de représentation nationale des artistes des arts visuels semble à craindre.

Ce projet d'unification du régime des artistes auteurs fait l'objet, comme vous le savez, d'une mission d'inspection qui doit rendre son rapport le 1er juin.

Je ne doute pas de votre sensibilité à ce dossier et qu'une juste décision sera prise assurant le devenir de La Maison des Artistes. Mon père étant artiste peintre professionnel, j'ai pu constater personnellement toute la légitimité professionnelle de la Maison des Artistes.

Restant à l'écoute des suites réservées à ma démarche, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes salutations les meilleures.


Catherine GENISSON
